

# La vie des associations

## Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves remercie tout le monde pour la réussite de la fête de l'école. Et tout particulièrement "le Kiosque à pizzas" pour leur geste. Bonnes vacances à tous.



## Bien vivre à Jugeals-Nazareth

Dans le cadre des Journées du Patrimoine qui auront lieu le samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018, Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth souhaite organiser, entre autres, une exposition participative « Jugeals-Nazareth, hier et aujourd'hui ».

Petits et grands, artistes ou non, vous êtes tous invités à participer en nous transmettant une photo, un dessin, une peinture, ou un texte qui a pour thème notre village ou l'un des hameaux : lieu secret ou insolite, la vue de votre fenêtre, votre lieu préféré, un événement particulier de la vie du village...

Nous recherchons aussi des photos anciennes du village (représentations des lieux comme de la vie du village). **Merci de nous contacter (avant le 03 septembre si possible) :**  
**06.70.35.55.90 [bienvivre.jugeals-nazareth@gmail.com](mailto:bienvivre.jugeals-nazareth@gmail.com).**



## Club Arc En Ciel

Dimanche 8 Juillet 2018 à 12H à la salle Jean Moulin à JUGEALS-NAZARETH, PAELLA organisée par le Club Arc-en-Ciel et préparée par Paco Paëlla de MONTIGNAC. Animation Nadine ANDRIEUX et DANIEL. Sangria et ses amuse bouches, Paëlla, Dessert glacé, café, vin rosé. 22 € pour les adhérents. 25 € pour les non adhérents.  
**Réservations auprès de Geneviève TRONCHE Le Bourg 19500 TURENNE 05.55.85.91.87 (avant le 30 juin)**

## La vie du village

### Règlementation des boisements

La commune a délibéré favorablement pour adhérer à la réglementation des boisements mise en place par le Conseil départemental pour la période 2018-2028.

De ce fait, tout projet de semis, de plantation ou de replantation y compris les arbres d'alignement sur des terrains nus (prairie, lande, etc...) sont soumis à autorisation de la collectivité départementale (loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux). Vous pouvez consulter les orientations et modalités de boisements en mairie ou auprès du Conseil départemental : <http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/reglementation-boisement/> qui définissent les zonages et les conditions de plantations (distances de recul, seuil de surface après coupe rase...) les obligations déclaratives, les types de peuplements concernés...

Il est rappelé que tous semis, toutes plantations ou replantations réalisés sans autorisation représentent une infraction dont les sanctions sont prévues aux articles R126-9 et R126-10 du code rural et de la pêche maritime.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53  
Fax : 05 55 85 58 75  
Mail : [mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr](mailto:mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr)  
Site : [www.jugeals-nazareth.fr](http://www.jugeals-nazareth.fr)  
Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Mardi : 8h à 12h  
Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h  
Jeudi : 8h à 12h  
Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h  
**Permanence d'un élu le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf été).**  
Cantine : 05 55 85 97 96  
Garderie : 05 55 85 92 60  
Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

## INFORMATIONS UTILES

### Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT  
Tel. 05 55 85 95 76

### Médecin de garde : 15

#### Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN  
Tel. 05 55 85 86 56  
Mob. 06 80 02 04 00  
Carole NEGRET  
& Stéphanie MARQUES  
06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

### Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse  
Tel. 06 83 03 17 26  
Jocelyne DUHIN La Brande  
Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31  
Brigitte TILLET La Brande  
Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98  
Maryse IRIGOYEN Montplaisir  
Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

### Assistante sociale

Nathalie Collet au 0519078131

### Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

### SAMU : 15

### POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

### SAUR : 05 53 54 60 38

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :  
0 972 675 019

### Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00  
Fax : 05 55 17 91 84

### ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)  
Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)  
Messe à Jugeals le 22 juillet à 9h30.

# Le Bulletin

Juillet/Aôut 2018



## Le mot du Maire

En ce début de période estivale, je veux d'abord vous souhaiter à toutes et tous de bonnes vacances en espérant que chacun pourra bénéficier d'un peu de repos et de détente. Pour votre information, sachez que le Conseil Départemental vient de m'informer par courrier de l'ouverture de chantier concernant la sécurisation du virage de Combefosse sur la D158. Le chantier doit démarrer à partir du 9 Juillet 2018. Je ne vous cache pas ma satisfaction, qu'enfin le Département ait pris en compte les multiples demandes que j'ai faites au près des élus et des techniciens du Conseil Départemental.

Il y avait urgence de réaliser des travaux, au vu du nombre d'accidents graves dans ce virage, dont un mortel malheureusement. Bien sur, ces travaux sont totalement indépendants du futur contournement de Noailles.

A ce sujet, je souhaite rappeler ma position, naturellement, je suis satisfait que le département n'ait pas choisi de refaire un axe totalement nouveau et supplémentaire entre la D8 et l'A20. Nous sommes déjà traversés par trois départementales : D8, D158 et D73. Pour ma part, c'est déjà beaucoup. Un axe de plus, au-delà de la nécessité de conserver nos espaces naturels, qui font l'attractivité de notre commune, n'aurait réglé en rien les problèmes de sécurité.

Par contre le fait de créer un vrai barreau dans la vallée de la Couze, de la Vapaudie et Malepeyre ou bien La Brande aurait pour le coup été un véritable « aspirateur à camions » comme bon nombre le disent à juste titre. De plus la traversée du bourg de Nazareth sur la D8 serait devenue totalement périlleuse. La solution retenue par le conseil départemental, d'améliorer et de sécuriser la D 158 et de contourner Noailles au plus près, peut être faite et doit être faite à la seule condition, naturellement, que la Voie d'Avenir du Lot soit réalisée avant l'ouverture aux camions à Noailles.

Je me réjouis que les associations environnementales de Turenne, de Noailles et de Jugeals-Nazareth travaillent ensemble sur ce dossier.

J'espère vivement que mon collègue de Turenne sera prêt le moment venu, à me suivre sur l'interdiction aux camions dans nos deux bourgs, si le flux venait à augmenter significativement. Pour ce qui me concerne et dans l'intérêt général des habitants de Jugeals-Nazareth, nous ne devons pas oublier la dégradation des conditions de circulation sur la D73, du pont de Coudert au bourg de notre commune. Vous êtes nombreux à l'emprunter, et là aussi, l'augmentation du trafic et son état la rendent de plus en plus dangereuse.

Par contre, il serait désolant, que l'on puisse utiliser ces sujets sérieux, ayant des conséquences lourdes sur notre qualité de vie dans notre belle commune, à d'autres fins, surtout si cela se faisait de manière démagogique, voir perverse.

**Puis enfin toujours sur le même sujet, j'invite tous ceux qui le souhaitent à s'inscrire en mairie de Jugeals-Nazareth ou de Noailles pour participer aux réunions de travail avec les services techniques du Département qui vont débiter très certainement à la rentrée.**

Le Maire  
Gérard Bagnol



